

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2017200948

Dossier numéro : 2017-02-09/13

Titre

9 FEVRIER 2017. - Arrêt n° 13/2017 du 9 février 2017 de la Cour constitutionnelle - (Numéros du rôle : 6275, 6276, 6277, 6301, 6303, 6305, 6306 et 6307) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 24-02-2017 page : 30154

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation de la loi du 28 avril 2015 modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe en vue de réformer les droits de greffe, introduits par l'ASBL " Bewonersgroep Onze Tuin ", par D.M. et autres, par F.B. et P.V., par l'" Orde van Vlaamse balies " et Dominique Mathys, par l'Ordre des avocats à la Cour de cassation et Bruno Maes, par l'ASBL " Aktiekomitee Red de Voorkempen " et autres, par l'ASBL " Association Belge des Consommateurs Test-Achats " et par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone.

...

Par ces motifs,
la Cour

- annule les articles 3, 4, 5 et 6 de la loi du 28 avril 2015 modifiant le Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe en vue de réformer les droits de greffe;
- maintient, jusqu'à l'intervention du législateur et au plus tard jusqu'au 31 août 2017, les effets des dispositions annulées à l'égard des demandes introduites devant une juridiction jusqu'à cette date.